1/2 largeur

Dimensions

210 x 138 mm
Largeur x Hauteur

Format du matériel

PDF

CMJN

300 DPI
minimum

ISO
Newspaper
26v4

Envoi du matériel

Le matériel doit nous être transmis **2 jours ouvrables avant parution**

annonces@lessentiel.lu

Pour chaque envoi, joindre impérativement

- Le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact
- La date de parution de chaque annonce

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 / LESSENTIEL.LU

Fiscalité XI

«De la flexibilité» dans les pensions

LUXEMBOURG Le régime des pensions complémentaires «doit gagner en flexibilité», clame un spécialiste.

Quels effets la prochaine réforme des pensions, annoncée par le gouvernement, pourrait-elle produire sur les régimes de pensions complémentaires? À l'évocation de ladite réforme, Konrad Staniecki, directeur Vie et Santé AXA Luxembourg, se montre prudent - «il est prématuré de présager de ce que va donner cette réforme» -, mais il reconnaît que «le financement du régime de pension obligatoire (premier pilier) n'est pas durable dans sa forme actuelle, compte tenu du vieillissement de la population».

En parallèle de cette discussion, le spécialiste met en avant des leviers d'action sur les plans de retraite professionnelle (le RCP ou régime complémentaire de pension), et le régime personnel de prévoyance-vieillesse, soit sur ces deuxième et troisième piliers, qui sont facultatifs. «Ici, le mot-clé est "flexibilité"!», martèle-t-il. Et Konrad Staniecki d'avancer une série de pistes de réflexion, dans le but «d'encourager les gens à se constituer une épargne-pension».

«Seuls 14,38 % des employés ont accès au RCP. Il existe donc clairement un potentiel à ce niveau, sous réserve de rendre le système plus attractif», dit Konrad Staniecki. De plus, ajoute-t-il, «nous souhaiterions qu'il soit possible que cela se fasse aussi à l'initiative des employés, sans forcément de contribution de l'employeur, avec la possibilité de déduire fiscalement».

Par ailleurs, vu que l'avantage fiscal à épargner se résume aux plafonds de 1 200 et 3 200 euros, Konrad Staniecki avance «qu'une solution potentielle serait d'augmenter ces plafonds, parce qu'ils ne sont plus indexés. Mais l'une des pistes pourrait être d'établir une limite fiscale qui serait applicable sur toute la carrière d'un affilié ou d'un cotisant».

En conclusion, Konrad Staniecki préconise de «rendre les deuxième et troisième piliers existants plus flexibles et d'augmenter des plafonds de déductibilité, afin d'accompagner une potentielle réforme du premier pilier».

JEAN-FRANÇOIS COLIN

Seuls 14,38 % des employés ont accès au RCP aujourd'hui.

Aussi une question d'attractivité

Parmi les pistes avancées pour «encourager les gens à se constituer une épargne-pension», Konrad Staniecki, directeur Vie et Santé AXA Luxembourg, met en avant le fait que «la modernisation du deuxième pilier (RCP) peut jouer sur l'attractivité du Luxembourg. Car dans les pays voisins, il existe souvent un deuxième pilier flexible et fiscalement attractif. Ainsi, un deuxième pilier solide pourrait constituer un élément pour attirer les talents, au-delà du salaire lui-même».

PUB